

Le Questionnement Psychanalytique : à l'épreuve de son histoire ¹

Raymond Aron

« Ce que je cherche (...) d'abord dans la psychanalyse
C'est l'ordre caché dont personne ne peut
se prévaloir d'être le Maître. »
J-B. Pontalis

« Il n'est pas de mal plus honteux que
des discours artificieux. »
Eschyle

Ecrire un texte sur l'origine de l'association dont je suis un des fondateurs entraîne des risques. Notamment de falsifier les éléments de la mémoire mais aussi et surtout de prendre une position surmoïque à l'égard de collègues. Il nous est, en effet, souvent difficile de ne pas exercer des jugements péremptaires quand nous avons à défendre des positions institutionnelles, alors que, par ailleurs, dans les relations personnelles, dans les échanges sur la théorie et la pratique psychanalytique, nous nous apprécions et nous nous estimons.

Cet avertissement n'enlève rien aux ondulations de l'Imaginaire, de l'Objet en jeu et de ce qui se situe du côté de la perte et du gain pour tous les protagonis-

1. Je tiens à remercier Michel De Wolf pour ses conseils et rectifications qui m'ont aidé à la rédaction de ce texte.

tes de cette histoire ².

L'intention est de ne pas entrer dans une recension des multiples péripéties qui ont secoué le milieu psychanalytique avant et après la dissolution par Jacques Lacan de l'Ecole Freudienne de Paris.

Un rappel s'impose néanmoins, celui de l'impact de cette dissolution sur un grand nombre de psychanalystes, à l'époque tous membres de l'Ecole Belge de Psychanalyse.

Dès 1980, certains posent l'acte de quitter l'EBP se retrouvant hors institution belge. D'autres y restent pensant pouvoir maintenir, malgré de fortes résistances, un travail à partir des élaborations lacaniennes. Ceci entre dans le cadre d'une modulation du temps logique qui est différent pour chaque sujet et où l'inertie peut différer le temps pour comprendre et conclure.

Divers lieux de rencontre tels « Mésalliances » ou « Les rencontres freudiennes » vont se créer pour que puisse « s'inscrire le travail » sur la Chose freudienne et sa reprise par Jacques Lacan. Ils refléteront les clivages qui préexistaient déjà suite au rapport transférentiel à l'égard de ceux mis en position de Sujet Supposé Savoir ou de Maître.

Un nouveau regroupement, sous la dénomination d' *Association des Cartels Freudiens* (A.C.F), va réunir à partir de 1983 : R. Aron, M-R. Boodts, J. Daveloose, J. Dresse, P. De Neuter, M. De Wolf, R. Geeraert, J. Lamy, B. Lapy, J-P. Lebrun, Cl. Mordrel, N. Stryckman, D. Thibaut, Z. Veress ainsi que B. Weyergans.

Il associe des psychanalystes inscrits à l'Association Freudienne de Paris (A.F), à l'Ecole Belge de Psychanalyse (EBP) et ceux qui suite à leur démission de l'E. B.P. sont encore hors institution psychanalytique.

Ils se sont mis d'accord sur trois principes majeurs que je cite textuellement³ :

- « La transmission de la psychanalyse est d'abord affaire de psychanalyse en intension. Pas question d'anticiper sur cette position. On mettra donc au centre d'un travail préliminaire la question de l'acte analytique, du désir de l'analyste et de leur articulation – qui ne va pas de soi – avec l'institution. En effet, "c'est le désir du psychanalyste qui au dernier terme opère dans la psychanalyse". (J. Lacan, *Ecrits*, p. 854).
- Pour ce faire, on travaillera en cartels se constituant autour de ces sujets communs et se regroupant mensuellement. A l'occasion de la réunion men-

2. Le terme le plus adéquat serait peut être celui de chronique et d'un moment où se joue un acte.

3. Extrait d'un texte avec les susdites références, daté de septembre 1982 et joint à une lettre.

suelle, un cartel tiré au sort le mois précédent présente son avancée dans le travail. On y rendra compte "(qu') il y a dans tout savoir une fois constitué une dimension d'erreur, qui est d'oublier la fonction créatrice de la vérité sous sa forme naissante". (J. Lacan, Séminaire II, p. 29-30)

- Les soussignés se sont chargés de tirer les conséquences de ces travaux. Ils rendent compte aux cartels de leurs propositions et décisions. Ils se chargent de maintenir ouvert le questionnement concernant le télescopage possible d'une fin d'analyse avec la reconnaissance comme analyste, à quelque titre que ce soit. Ils interrogeront aussi l'oblitération éventuelle du désir de l'analyste par le désir de constituer une institution. »

Les thèmes travaillés et les échanges par le dispositif des cartels et des inter-cartels durant deux années d'existence porteront sur *Le désir de l'analyste* (1982-1983) et *L'éthique du psychanalyste* (1983-1984).

La question d'une mise en place plus institutionnelle reste en suspens mais est toujours présente dans la pensée de quelques-uns. Lors d'une réunion en mars 1984, elle est à nouveau soulevée et va trouver sa réponse. Ceux qui travaillent avec et dans l'institution fondée par Ch. Melman (l'A.F) à Paris proposent aux autres de les rejoindre. Il est dit que cela permettrait d'éviter tous les problèmes d'une mise en place institutionnelle et ainsi de ne pas nuire au travail sur les questions analytiques.

A cette invite, dans l'immédiat, huit personnes ne répondront pas : R. Aron, J. Daveloose, J. Dresse, M. De Wolf, J. Lamy, Cl. Mordrel, Z. Veress et B. Weyergans

Elles ne peuvent prendre en considération une institutionnalisation déjà préformée, qui ne s'effectue pas dans le fonctionnement et dans une certaine temporalité. Elles ne veulent pas répondre aux conséquences qu'empporte l'agitation provoquée par les prises de position de l'Ecole de la Cause Freudienne. Non seulement à Paris mais également à Bruxelles, avec des propos discriminatoires, des séminaires publics, l'organisation des bourses de cartels et la publication de la revue *Quarto*, par ailleurs excellente. Elles s'opposent à une expansion tous azimuts pour la conquête publique du champ psychanalytique comme cela se passe à Paris. D'autant plus que, hors de toute éthique, la lutte de pouvoir se personnalise entre Ch. Melman et J-A. Miller.

A tort ou à raison, les sept estiment que les membres de l'Association Freudienne et de l'Ecole de la Cause vont servir de zélés militants pour conquérir un illusoire pouvoir sur l'héritage doctrinal laissé par Lacan. De plus, les deux protagonistes cités ci-avant médiatisent à outrance leurs différends, ne s'apercevant pas qu'ainsi ils dévalorisent la psychanalyse déjà en état de crise.

Une évidence va se profiler ; elle demande une prise de décision en fonction

de la fracture⁴ du groupe constitué par l'ACF. Cette fracture est évidente, les uns se sustentant du transfert de travail ou du transfert analytique sur Ch. Melman, les autres se trouvant devant l'alternative de poursuivre ensemble, de réfléchir à élaborer des lignes directives et de tirer les conséquences de l'échec de l'ancienne Ecole Freudienne de Paris.

Nos rapports confraternels dénués d'hostilité vont permettre une dernière rencontre au sein de ce qui pouvait déjà s'appeler la défunte A.C.F. Elle aura lieu le 19 mai 1984 avec M. Safouan et de ce débat, il me semble important de livrer un succinct résumé.

Les sujets abordés traitent du cartel, du rôle du Plus Un, de l'échec de la Passe et de la question du transfert. Dans l'après-coup, ils ont eu un impact important dans la mise en place des réflexions pour la constitution du Questionnement Psychanalytique.

La problématique sous-jacente à ces thèmes reste d'une brûlante actualité et ce, au sein de toutes les associations. Notamment, en ce qui concerne les demandes d'affiliation et de reconnaissance qui sont souvent acceptées alors que les réserves les plus grandes apparaissent quant à la possibilité des candidats de soutenir, dans le futur, la position d'analyste.

Lors de cette rencontre, M. Safouan met en évidence des écueils auxquels l'institution est confrontée et qui ont joué un rôle au sein de l'ex-EFP.

Parmi ceux-ci on peut noter la conjonction de trois éléments :

- Les effets d'un transfert idéalisant collectif sur la personne de Lacan et ce, pour l'ensemble des membres de l'institution. Ceci n'est pas sans nous rappeler les conséquences pointées par Freud dans la relation au leader.
- La façon dont, avec certains analysants, le désir de Lacan pouvait intervenir négativement dans la cure.
- La présence de Lacan dans le jury qui se réunissait pour apprécier les effets de l'analyse de ses propres analysants.

Sur ce dernier point, à la question de savoir ce qui a joué dans le jury de la Passe, M. Safouan répond : « Une certaine démission, un manque d'initiative qui vient d'une certaine dépendance : le transfert sur Lacan. »

Je rappelle pour ceux qui sont peu au fait de cette époque que parmi les membres du jury, à ma connaissance, nous trouvons; J. Clavreul, Fr. Dolto, S. Leclair, M. Montrelay, M. Safouan... Des personnalités ayant été, malgré leurs longues expériences, dans l'impossibilité de mettre en question le pouvoir et la

4. Le terme de fracture est repris à un de mes collègues, il était plus adéquat que celui de scission, de rupture, de divergence. Celui de séparation pourrait aussi convenir.

clinique du Maître que représente Jacques Lacan.

Plus loin dans son intervention à l'intention des auditeurs, M. Safouan donne un avis qui porte sur la transmission.

Il nous dit : « Je soutiendrais qu'une analyse n'est une analyse que dans la mesure où le désir de l'analyste n'intervient pas... Là où il y a le désir de l'analyste qui intervient, ça vicie le tout de l'analyse".⁵

Autrement dit, si le désir de l'analyste n'est plus orienté vers le déroulement de la cure et qu'il pousse à faire entrer son analysant dans son association, il met non seulement en danger l'analyse mais aussi la future pratique de cet analysant⁶.

* * *

La question du transfert de travail ou du transfert au Maître vient naturellement s'imposer dans le fil de ce qui précède.

L'idée du *transfert de travail* est lancée par Lacan au moment de l'Acte de fondation de l'École Freudienne de Paris soit en juin 1964. Sans préciser dans le texte le terme cartel, il dit : « Nous adopterons le principe d'une élaboration soutenue dans un petit groupe. Chacun d'eux se composera de trois personnes au moins, de cinq au plus, quatre est la juste mesure, plus une chargée de la sélection, de la discussion et de l'issue au travail de chacun. »

Le transfert de travail est ici entendu en tant que transfert sur cette "*plus une*" personne. Une personne qui fait partie d'un système de permutation et non d'un listing pré-établi. Révolutionnaire proposition lacanienne, qui n'a pas tenu compte de l'idéalisation des jeunes analystes et de la relation de transfert, non pas transfert de travail, mais transfert d'amour ou transfert de haine. Ce qui se constate dans les institutions où les phénomènes de groupe et les rivalités de pouvoir n'ont cessé de croître. L'avertissement de M. Safouan au sujet d'un danger de répétition est, dans bien des cas, resté lettre morte. Progressivement, on a assisté à la disparition des cartels, à l'exception du Questionnement psychanalytique dont ils forment l'ossature même du travail institutionnel, au profit de séminaires et de groupes de travail.

Pour revenir à la problématique d'un transfert de travail, l'un des anciens participants de l'ACF en l'occurrence Patrick De Neuter a tenu un discours à Paris (première réunion de l'Inter-associatif en 1991) dans lequel il évoque la frontière entre la Belgique et la France comme un barrage au transfert du Maître.

5. Extrait de la bande enregistrée lors de la réunion du 19 mai 1984.

6. Par extension, cette assertion est valable pour tout exercice d'un pouvoir au profit du narcissisme de l'analyste.

Je vous fais part d'un extrait de son discours : « Le psychanalyste belge serait donc... "protégé" du sacrifice imaginaire au Maître du discours du Maître, mais en même temps moins accessible aux transferts imaginaires, passage obligé pour advenir au Discours psychanalytique, impliquant l'assomption de la haine refoulée, la désupposition du savoir de l'Autre et l'accès à la destitution subjective... »⁷

Quelques remarques s'imposent tout en prenant en compte que "protégé" est mis entre guillemets par l'auteur.

D'une part, aucune frontière n'arrête ni la psychanalyse avec ses formations, ni sa composante essentielle, le transfert.

Les membres de l'ex-EFP ont été les contrôleurs, les analystes et mis en position de Maître ainsi que pris dans des relations transférentielles et ce, par toute une génération d'analystes belges.

D'autre part, la frontière d'un état n'existe pas pour le psychisme, elle est dans ces circonstances abolie et évoquer la structure politique ou les effets de langue comme le faisait notre collègue ne peuvent servir à tempérer ce qu'il appelle avec juste raison les transferts imaginaires.

La différence qu'on peut accorder au transfert de travail par rapport au transfert analytique concerne l'attribution du Savoir. Un sujet dans la relation de transfert s'interroge sur sa vérité, dont l'analyste détiendrait le Savoir. Il désire acquérir ce savoir comme objet pour son manque intérieur. Un sujet dans le « transfert de travail », interroge et attend une réponse de celui dont il croit qu'il possède la maîtrise d'un savoir faire (l'art) de la pratique de la psychanalyse.

Néanmoins cette distinction n'enlève pas le fait que la fonction de Maître « d'École », de Père Idéal ou de Sujet Supposé Savoir viennent se superposer et toujours s'exercer quand perdure l'absence de séparation dans le Réel d'avec l'Imaginaire. Une séparation difficile qui devrait advenir par une longue pratique de la parole. Cette dernière est tributaire des effets du signifiant et des difficultés de repérage qu'implique son « équivocité », sa « véracité trompeuse » et la trouée dans la chaîne que le signifiant constitue avec d'autres signifiants. Le Symbolique et ses lacunes restent cependant la seule modalité pour déplacer et faire venir au jour les chimères de la pensée et les jouissances délétères.

La fin ou les fins de l'analyse ne restent pas exemptes de certaines occultations qui risquent d'oblitérer tout entendement. C'est un des points les plus délicats du champ psychanalytique, qu'il s'agisse de la cure de l'analysant et « a fortiori » d'une fin comme moment qui conduit à la reconnaissance d'un « s'auto-

7. Extrait du texte distribué à quelques-uns par P. De Neuter.

riser » par des pairs⁸.

Ceux qui n'ont pas demandé une entrée à l'Association Freudienne de Paris, se réunissent dès juillet 1984. Ils décident de continuer ensemble sous la dénomination de « Le Questionnement Psychanalytique » et mettent à l'ordre du jour comme travail parallèle à la mise en place de cartels, la rédaction d'un texte fondateur⁹.

Il dit que : « Les signataires demeurent ...soucieux de s'atteler au difficile rapport entre psychanalyse et institution et à la délicate question de la transmission de la psychanalyse. Pour les concrétiser dans une expérience institutionnelle, ils s'engagent à entreprendre entre eux un travail plus radical...pour progresser vers l'intégration possible des critères psychanalytiques dans un fonctionnement institutionnel ».

Avec la création d'un bureau de coordination et la décision de reprendre pour la session 1984-1985 le séminaire de Lacan sur le transfert, un départ est donné à ce nouveau groupe.

Dix-sept personnes se mettent en cartels par le biais du tirage au sort et dès décembre 1985 paraît le premier numéro de la revue sous le titre de « Transfert et désir – L'institution de contrôle ». Comme pour toute institution qui se veut présente dans le monde analytique, il s'avère nécessaire de rendre compte à sa communauté et ainsi de se faire exister socialement. Une rencontre avec le groupe strasbourgeois de la Convention Psychanalytique vient confirmer les possibilités créatives des membres et renforcer leur désir de fonder juridiquement le Questionnement Psychanalytique.

Durant pratiquement trois années, en parallèle à l'activité clinique et théorique, un travail a été mené pour donner un contenu à des statuts où l'aspect juridique ne serait pas trop envahisseur par rapport à l'intention psychanalytique. Tentative difficile sinon impossible. Et pourtant par le biais de quatre axes importants, un lien a pu être établi et influencer la rigidité du domaine légal.

Ces axes définis comme préalable à l'élaboration des statuts de l'ASBL tiendront compte des éléments intervenant dans la formation et la transmission psychanalytique, à savoir :

- L'analyse personnelle ;
- L'autoriser/ la garantie/ la reconnaissance ;

8. Qu'une procédure comme la Passe n'a pu résoudre.

9. Le lecteur trouvera ce texte en annexe.

- Le contrôle ;
- L'enseignement.

Les statuts juridiques sont déposés en juillet 1987 avec un règlement d'ordre intérieur.

Nous n'avons pas voulu reprendre le geste fondateur de Lacan mettant l'accent sur une seule personne. Comme il détenait le Savoir et le Savoir faire, à lui s'adressait le transfert analytique et/ou le transfert de travail. Focalisation qui bien souvent pousse à la rigidité et au dogmatisme dans le chef de l'analysant et du futur analyste. Quelques-uns ont voulu prendre cette place mais ils ne se sont pas retrouvés au Questionnement Psychanalytique.

Le travail des cartels à tous les niveaux, celui de l'entrée dans l'institution, celui de rendre compte de son travail puis celui d'une reconnaissance des effets de l'analyse et de la possibilité de tenir cette position, reste un mode de fonctionnement qui évite peut-être cette dérive. Il n'en reste pas moins une évidence : aucun dispositif en la matière ne peut assurer une prévention à l'encontre de comportements qui risquent de contrevenir à l'éthique psychanalytique.

Le Questionnement Psychanalytique, jusqu'à présent n'a pas dérogé aux trois principes majeurs qui avaient pourtant rassemblé les participants de l'A.F.C. sans pouvoir les conduire en son temps à une institutionnalisation.

L'expérience accumulée de deux décennies démontre que le cartel comme lieu central permet l'exercice du transfert de travail mais développe aussi un lien social entre les membres. La multiplicité et la permutation entre ces derniers décuplent les confrontations à la théorie et à la clinique. Reste que ce fonctionnement peut perdre de son efficacité si un cartel s'installe dans le collage et une routine « amitiieuse ». Il doit se défaire après un certain temps pour conserver créativité et poursuivre un questionnement sur la conception de chacun par rapport à la psychanalyse.

Le temps passe et voilà que vingt-trois années se sont écoulées depuis cette rupture dont nous sommes tous responsables¹⁰. Elle fait partie de péripéties qui souvent n'intéressent pas ceux qui nous rejoignent. Or, l'analyse de ces dernières porte matière à enseignement et est donc nécessaire sinon indispensable. Au lecteur de poursuivre cette démarche, mon projet étant de ne pas surcharger le texte avec de longues et souvent lourdes analyses théoriques.

Le Questionnement Psychanalytique, relativement absent de la scène média-

10. Aujourd'hui encore, je trouve cela regrettable pour la communauté psychanalytique.

tique, s'efforce de prendre en considération les résultats positifs et négatifs de son fonctionnement. Dans cette même optique, il a des convergences et établit des collaborations avec d'autres associations dans l'Interassociatif Européen de Psychanalyse ou dans la FABEP¹¹.

Une institution psychanalytique se doit de mettre en place un espace de transmission et de formation. Notre association ne prétend pas avoir la solution et avoir réussi où d'autres ont échoué. Elle n'est pas dupe des manquements déjà apparus comme des impasses pointées par ailleurs dans ce texte. Reste l'obligation permanente d'empêcher la fossilisation, la facilité, l'exercice du narcissisme et du pouvoir, les effets de groupe...C'est un travail incessant, identique à celui de Sisyphe, comme le démontre l'histoire des composantes du mouvement psychanalytique depuis sa création.

Au sein de nos groupes, une nouvelle génération prend déjà le relais¹² et se trouvera confrontée aux mêmes enjeux cruciaux ainsi qu'à d'autres défis. Comme nous, elle aura à prendre des risques pour maintenir, hors de toute maîtrise externe au champ analytique, ce qu'elle pense être une éthique de la psychanalyse.

Laissons le dernier mot à Epictète : « Le Maître d'un homme, c'est celui qui a la puissance sur ce que veut ou ne veut pas cet homme, pour le lui donner ou le lui ôter. Que celui qui veut être libre, n'ait ni attrait ni répulsion pour rien de ce qui dépend des autres... »

Texte fondateur du Questionnement Psychanalytique¹³

Sous la dénomination « Le Questionnement Psychanalytique » quelques psychanalystes se donnent un lieu propice à l'élaboration de ce qui spécifie leur expérience dans toute sa complexité.

Ce regroupement de travail et de questionnement vise à poursuivre une démarche engagée en Belgique depuis plusieurs années déjà, dans « Mésalliances » et dans « L'Association des Cartels Freudiens ».

11. Fédération des Associations Belges de Psychanalyse, association de fait de l'ensemble des associations psychanalytiques existantes, qui a vu le jour en 2006, dans le but de faire valoir les spécificités de la psychanalyse face aux intentions légiférantes sur le statut de psychothérapeute.

12. Au Questionnement psychanalytique, depuis 2006, des modifications majeures ont été apportées aux statuts de l'association par les membres de l'A.G..

13. Annexe jointe par Raymond Aron à son texte (NDLR).

Ces psychanalystes fondent leur cohérence et leur détermination d'aujourd'hui sur ce qui s'est progressivement dégagé comme enseignement de leur fonctionnement antérieur. A savoir que :

- Tout examen des questions cruciales de la psychanalyse (comme la fin de l'analyse, le désir de l'analyste, l'éthique de la psychanalyse...) entraîne – au lieu même où il est produit – certaines conséquences au niveau du fonctionnement institutionnel.
- La reconnaissance de cette liaison ne devrait pas pour autant mener hâtivement à la fondation d'une nouvelle institution ou à l'association avec un groupe déjà constitué. Dans l'un et l'autre cas, ce serait anticiper sur le nécessaire éclaircissement des principes de fonctionnement institutionnel qui répondraient à l'exigence suivante: d'être le plus étroitement possible en accord avec ce qui s'éprouve dans l'expérience psychanalytique comme visées même de toute cure.

Freud, tout en étant le fondateur-promoteur d'une Association Internationale, semblait néanmoins placer l'enjeu de la transmission de la psychanalyse sur un autre terrain. « *L'approfondissement et le développement ultérieur de la psychanalyse dépendent encore toujours de la fréquentation des patients* », écrivait-il en 1933. Ce rappel est certes essentiel. Encore faudrait-il qu'au-delà de toutes les particularités (des cures, des analystes et de leurs analysants) puisse s'élaborer entre les psychanalystes ce qui constitue « *une communauté d'expérience, dont le cœur est donné par l'expérience des praticiens* » (Lacan, Proposition d'octobre).

Autrement dit, à partir de ces pratiques toujours particulières, il s'imposerait de dégager une conception de « l'objet » dans l'expérience analytique (l'objet cause du désir inconscient: avec son incidence sur la subjectivité et les symptômes, et sa prise dans le transfert) qui soit apte à fonder, de ces pratiques mêmes, un champ commun de l'expérience.

Cela pourrait-il s'élaborer au sein d'une collectivité d'analyste ? Cela pourrait-il en constituer le lien associatif là où habituellement il n'est que le produit du rapport idéalisant au Maître ou du partage d'intérêts corporatifs ?

Le dispositif de travail en cartels – formalisé par Lacan – semble pouvoir fonctionner comme un relais qui accorde les critères psychanalytiques collectivement assumables aux enseignements des pratiques singulières. Ainsi ouvert à la chance d'être un lieu de transmission, le cartel ne manquera pas de se trouver affronté aux incontournables questions qui interpellent le psychanalyste: la relation dialectisée entre pratique et théorisation, le maintien de l'analyse sur le terrain qui la spécifie comme expérience de discours suscitée par la position de l'analyste, la fonction du désir de l'analyste dans la direction de la cure, etc...

Ceci indique assez que le travail de cartel ne saurait abriter ni entretenir les réflexions académiques et les productions de l'esprit: la subjectivité désirante de chacun s'y trouve prise et les avancées découleront plutôt de l'élaboration des crises de travail que de la promotion d'un discours tissé de formules toutes faites.

Un tel travail ne saurait néanmoins se passer ni d'un retour aux concepts freudiens en tant qu'ils supportent la découverte de l'inconscient, ni d'un examen de l'apport lacanien en tant qu'il réarticule « l'évènement Freud » autour de sa radicalité nouveauté.

Ce cadre de travail et de questionnement n'est pas assimilable comme tel à un projet d'enseignement. Même si des effets de formation s'y produisent pour certains, il ne s'agit pas d'une « Ecole de formation à la psychanalyse » avec son programme planifié dispensant un savoir pré-digéré.

Chacun entre dans le fonctionnement en son nom propre, s'y autorisant de l'initiative d'approfondir ce qui l'interroge dans la relation entre son désir et la Chose Freudienne. Les seules conditions à l'accès au « Questionnement Psychanalytique » sont d'être ou d'avoir été en position de psychanalyste (voire l'être toujours encore dans la position du psychanalyste) et d'en formuler la demande.

« Le Questionnement Psychanalytique », tout en refusant en tant que groupe l'allégeance à toute autre association existante, n'attend pas des participants au travail des cartels une affiliation exclusive.

« Etre psychanalyste » se soutient mieux d'un inlassable questionnement et non d'une capture dans une « identité » tout imaginaire et substantifiante. Ainsi l'adhésion au travail du « Questionnement Psychanalytique » n'apporte aucune légitimation automatique du *s'autoriser de soi-même psychanalyste* « Le Questionnement Psychanalytique » ne délivre donc titre officiel, aucune habilitation ou reconnaissance.

Les signataires demeurent cependant soucieux de s'atteler au difficile rapport entre psychanalyse et institution et à la délicate question de la transmission de la psychanalyse. Pour les concrétiser dans une expérience institutionnelle, ils s'engagent à entreprendre entre eux un travail plus radical – distinct, tout en étant issu, du fonctionnement des cartels – pour progresser vers l'intégration possible des critères psychanalytiques dans un fonctionnement institutionnel.

Les axes de cette tâche sont la réflexion et l'interrogation sur :

- La formation du psychanalyste ;
- Les étapes cruciales du déroulement de la cure et sa fin ;

- Le contrôle, sa nécessité, ses effets ;
- La fonction des divers jurys ;
- L'histoire psychanalytique des institutions analytique ;
- ...

Bref, toutes sortes de questions habituellement gérées de façon routinière par la plupart des institutions existantes.

« Le Questionnement Psychanalytique » n'a pas la prétention d'être le seul lieu d'un authentique souci de la transmission de la psychanalyse. Il n'ignore pas que d'autres regroupements s'y vouent dans le cadre d'associations déjà instituées, dans des contextes géographiques proches ou lointains. « Le Questionnement Psychanalytique » reste attentif aux résultats de ces différentes tentatives, si tant est que, partant des embarras d'une même pratique, leurs questions ne sauraient profondément diverger des siennes.

Bruxelles, le 5 juillet 1984.

Raymond Aron, Jacqueline Dresse,
Jean Daveloose, Michel De Wolf,
Jules Lamy, Claudine Mordrel, Zoltan Veress et Bernadette Weyergans.